

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
INSTITUTO DE ESTUDOS HISTÓRICOS DR. ANTÓNIO DE VASCONCELOS

Revista Portuguesa de História

TOMO VI

HOMENAGEM AO PROF. PIERRE DAVID
VOLUME I



COIMBRA / 1955

La réconciliation des prêtres du diocèse de Grenoble entre eux et avec l'Église après la Révolution Française

Les grands événements de l'Histoire, obligent toujours ceux qui en sont les contemporains à faire un choix entre l'acceptation, le refus ou la démission. Lorsque le calme revient, le premier bilan fait apparaître qu'une profonde division s'est installée entre les hommes: il y a des vainqueurs et des vaincus, ceux qui ont eu raison et ceux qui se sont trompés. La réconciliation devient alors le problème essentiel des lendemains de crise.

Le clergé français n'a pas échappé à cette règle générale, au contraire, il en fut plutôt la dramatique illustration, tant il fut mêlé aux événements soit comme acteur, soit comme victime ou encore comme enjeu. Plus que tout autre corps social, à cause de son organisation hiérarchique, il fut gravement divisé par l'épreuve et par conséquent, l'unité n'en fut que plus urgente et plus difficile à retrouver.

•C'est cette réconciliation du clergé français après la Révolution française, que nous nous proposons d'étudier ici, par l'intermédiaire du clergé dauphinois qui fut l'un des plus représentatifs de son temps. Il nous faudra auparavant rappeler brièvement comment la Révolution l'a «trié» pour consacrer la majeure partie de notre travail aux étapes et aux aspects de cette paix enfin retrouvée.

Le clergé dauphinois après dix ans de Révolution

La Révolution avait été vécue avec intensité par un bon tiers du Clergé dauphinois. Il l'avait non seulement souhaitée, mais encore préparée en créant bien avant 1789 un véritable mouvement de reven-

dications qui s'exprimèrent dans le «*Cahier des curés du Dauphiné*» (*) et plus que tout autre, il eut mérité cette apostrophe qui courait à Versailles en juin 1789: «Ce sont ces f... curés qui ont fait la Révolution!» (2). En 1790, ils avaient accepté la Constitution civile du clergé comme étant l'instrument de la régénération qu'ils avaient demandée, mais lorsque le Pape l'eut condamnée en 1791, ce clergé engagé se sépara en deux groupes: le premier, dont le nombre augmenta au cours des années devant par sa soumission au Saint-Siège devenir l'Église réfractaire; l'autre, restant dans la logique de son premier choix forma l'Église constitutionnelle.

Ce deux Églises avaient alors entamé une lutte d'autant plus vive, qu'elles étaient dans le département à armes égales par les personnalités de premier plan qui les dirigeaient. Reymond, l'ancien porte-parole du bas-clergé dauphinois dans les années qui précédèrent la Révolution avait déployé au sein de l'Église constitutionnelle la même activité qu'autrefois. En face de lui deux évêques: d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Vienne qui n'avait quitté son diocèse que pendant la persécution violente ne cessait de le parcourir clandestinement jusqu'à la veille du Concordat, donnant les sacrements et organisant la résistance des prêtres et des fidèles (3). Le second, Dulau d'Allemands, nommé évêque en 1789 n'avait jamais pu prendre possession de son siège. Son épiscopat n'avait été qu'une fuite devant les armées victorieuses de la Révolution depuis Chambéry jusqu'à Gratz en Autriche. Malgré ces ennuis, il avait eu une grande influence sur les prêtres de son diocèse où il était représenté par des vicaires généraux particulièrement énergiques. De chaque côté, enfin, des prêtres intelligents et vertueux semblaient donner raison aux uns et aux autres.

Tout au long de la Révolution ces deux Églises n'avaient cessé d'échanger les coups. Leurs chefs entre eux, bien sûr: ainsi à une lettre de Reymond en répondait une de Dulau d'Allemands dont le

(1) Bernard (M.): *Revendications et aspirations du bas-clergé dauphinois à la veille de la Révolution*, dans les *Cahiers d'Histoire*, publiés par les Universités de Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, 19516, cahier N.° 4*.

(2) Latreille (A): *L'Église catholique et la Révolution française*, t. I, p. 72. Paris 1946.

<(3) Lyonnet (Abbé) : *Histoire de Mgr. d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Vienne et de Bordeaux*, 2 vol. in 8.° 1847.

titre me pouvait laisser aucun doute: «Préservatifs contre la lettre du sieur Reymond» ⁽⁴⁾. Les prêtres n'étaient pas en reste et les villages furent le théâtre d'une opposition tenace entre «l'intrus» et «l'insoumis». Le secret dont s'entourait le réfractaire le rendait encore plus dangereux pour son rival qui réagissait d'autant plus qu'il recevait des coups sans bien savoir ni d'où ils venaient ni comment les rendre ⁽⁵⁾.

(Mais il nous faut revenir en arrière. Tous les prêtres n'avaient pas pris parti devant l'événement, tant s'en faut. A peu près les deux tiers de l'effectif total, soit douze cent prêtres environ s'étaient effondrés devant l'orage. Effondrement très inégal d'ailleurs: il avait certes affecté toutes les catégories du clergé, mais cependant les prêtres sans charges d'âmes, bénéficiers en tout genre furent plus touchés que les curés, les réguliers plus que les séculiers, les vieux plus que les jeunes. Les vieux surtout représentent une assez forte proportion du total: ils se retirèrent en attendant la mort qui vint plus vite que prévue à cause de la misère matérielle et morale dans laquelle ils furent plongés par la disparition de leur communauté sur laquelle ils avaient compté pour leur vieillesse. Quant à la pension qui leur avait été alloué par la Constituante, elle fut rendue inopérante par la faillite du Trésor public et de la monnaie. Pour d'autres ce fut l'effondrement moral. 'Devenus prêtres ou religieux souvent pour maintenir dans leur famille des «bénéfices» plus ou moins considérables, ils auraient pu dans un milieu social traditionnel tenir honorablement leurs engagements d'Église. Mais ils n'avaient pas la solidité spirituelle pour résister au «torrent

⁽⁴⁾ Bibliothèque municipale de Grenoble, *Fonds dauphinois*, V.96.03.

⁽⁵⁾ iS-sur il'ensemble de la Révolution dans le diocèse de Grenoble, le seul travail imprimé est celui de Mlle de iFrancelieu (A. M.): *La persécution religieuse dans le département de l'Isère*, 3 volumes, Tournai 1905.

'Des travaux récents mais dactylographiés dont un exemplaire est déposé aux Archives départementales de l'Isère:

— Bernard (M): *Histoire religieuse du département de l'Isère: 11789-179i2*.

— Paravy (P) : *Histoire religieuse du département d'Isère de l'automne 1792 au 9 thermidor an II (27 juillet 1794)*.

— Monteillard (G) : *Histoire religieuse du département de l'Isère, du 9 thermidor an II au 18 fructidor an V (4 septembre 1797)*.

— Georglin (J.): *Histoire religieuse du département de l'Isère, de 1797 à 1802*.

révolutionnaire», pour reprendre une expression fréquemment employée par les intéressés eux-mêmes. Environ cent quinze d'entre eux s'étaient mariés: chiffre considérable quand on

sait l'importance que l'Église attache au célibat de ses clercs, mais qui sur l'effectif total ne représente que 6% environ. Des exaltés s'étaient engagés dans les armées de la République, d'autres s'étaient coulés discrètement dans l'une de ces nombreuses places qu'offrait le développement administratif de l'ordre nouveau. Un bon groupe enfin, représenterait ceux qui s'étaient retirés dans leur famille, désireux avant tout qu'on les laissât tranquilles. Tous, à l'exception de quelques curés mariés, avaient cessé leurs fonctions.

Ainsi, après dix ans de Révolution, le clergé diocésain était réparti en trois groupes (sans tenir compte des disparus qui n'intéressent pas directement notre propos):

- ceux qui, d'une façon ou d'une autre, se sont retirés des structures ecclésiastiques,
- les réfractaires qui ont opté contre la Révolution,
- les constitutionnels qui avaient choisi d'appliquer la Constitution civile du clergé.

Ces deux derniers partis faisaient plus grand bruit que jamais et c'était vers eux qu'en 1801 se tournaient tous les regards. En effet, les négociations du Concordat qui annonçaient la fin des troubles religieux, avaient donné un tour aigu à cette opposition, comme si chacun avait voulu arriver dans la meilleure position possible pour négocier ou même pour éliminer son adversaire. C'était une atmosphère de règlement de comptes ! Les réfractaires parlaient haut: ils estimaient que c'étaient eux qui avaient mérité cette résurrection à l'Église de France. Les constitutionnels refusaient avec énergie l'épithète de schismatiques et affirmaient que leur présence dans les paroisses au moment du péril avait permis de sauver l'essentiel. En même temps, ils manifestaient une grande inquiétude pour l'emploi qui serait fait d'eux dans la nouvelle organisation, car les réfractaires, en les traitant d'intrus, leur avaient signifié qu'il leur faudrait laisser toutes les places aux vainqueurs.

C'est dans ce climat, que le gouvernement connaissait très bien par les rapports du préfet ou de la police, qu'arriva le nouvel évêque, Claude Simon. Ce prêtre réfractaire, ancien professeur au Collège d'Autun, devait à la protection de Joseph Bonaparte, son ancien

élève, d'avoir 'été inscrit parmi les candidats aux évêchés. Mais plus que les recommandations (car T ex-jacobin Bonaparte était bien plus soucieux des qualités de ses évêques que le Roi-très-chrétien) c'était à son solide bon sens de bourguignon et à sa réelle bonté d'âme que le gouvernement avait fait appel. En même temps, il avait déblayé le terrain avec beaucoup de clairvoyance: Reymond le constitutionnel fut nommé à l'évêché de Dijon, d'Aviau du Bois de iSansay à l'archevêché de Bordeaux. Quant à Dulau, ce fut la misère de dix années d'exil qui eut raison de lui: il mourut en 1802, à la veille de se joindre aux évêques qui refusèrent leur démission au Pape. Les deux partis n'avaient donc aucune raison de se raccrocher au passé et l'évêque pouvait ainsi espérer réconcilier les frères ennemis autour de lui.

La réconciliation des prêtres constitutionnels.

Les premiers contacts furent prometteurs. Dès le lendemain de son arrivée, le 7 octobre 1802, le nouvel évêque si fit présenter immédiatement après <les «prêtres en communion avec le Saint-Siège», les prêtres «dits constitutionnels» conduits par l'un des leurs, l'abbé Lemai'stre, curé de Saint Laurent de Grenoble qui fit un discours pour soutenir leurs principes et opinions.». L'évêque leur répondit avec assez d'amabilité pour «qu'ils parussent sensibles à ses remarques paternelles, et surtout il leur prodigua un honneur qui fut très remarqué: il les reconduisit, comme les autres prêtres, jusqu'au sommet de son escalier i (7).

(Quand ces politesses nécessaires furent terminées, il fallut bien arriver à l'essentiel: la réconciliation des prêtres constitutionnels avec l'Église et par voie de conséquence avec les réfractaires. Du strict point de vue canonique, les prêtres qui avaient prêté le serment imposé par la Constituante étaient assimilés à des schismatiques (8). Pour rentrer dans l'Église dont ils étaient sortis, ils devaient faire une rétractation publique en bonne et dûe forme qui manifesterait leur repentir, sinon au for interne, du moins au for externe. Cette

(7) d'après un récit détaillé fait par le secrétaire de l'évêque et conservé aux Archives de l'évêché de Grenoble.

(8) par les brefs de Pie VU du l'O mars et surtout du 13 avril 1719U.

sévérité n'était pas ipour déplaire aux prêtres réfractaires, oin le devine! Eux qui avaient souffert la persécution ne voulaient pas d'une paix blanche: ceux qui avaient eu tort devaient abaisser leur drapeau! Mais en face, les constitutionnels qui avaient la bonne conscience de ceux qui sont toujours restés à leur poste, m'entendaient pas faire une rétractation de ce genre, -d'autant plus qu'ils savaient par l'évêque Reymond, qu'un arrangement était intervenu entre le gouvernement et le légat ⁽⁹⁾.

En -effet, (la question avait été posée à propos -des évêques constitutionnels dès le d-ébut -de 1802. Sa solution avait donné lieu à l'une de ces scènes classiques où le légat, subissant les discours de Portalis, rargumentation entortillée du souple (Dernier, les éclats de Bonaparte, sans compter les pressions de Talileyrand -et de Fouché, perdait chaque jour un peu du terrain sur -les exigences de la veille ⁽¹⁰⁾. Sa résistance fut quand même réelle puis qu'elle dura deux mois. Cajprara voulait une *rétractation*, c'était logique; le gouvernement qui désirait avant tout -le retour au calme plutôt que l'application du droit -canon, n'-allait pas plus (loin qu'une *déclaration d'adhésion au Concordat*. Ce fut ce dernier qui l'emporta et le légat «enfin éclairé» fit connaître aux évêques la formule à exiger des constitutionnels: «*J'adhère au Concordat et je suis dans la communion de mon évêque mommé par le Premier Consul 'et institué par le Pape*». Cette déclaration signée, ajoutait 'Gaprara, les évêques demanderont aux prêtre de «pourvoir à leur conscience». Là dessus, Fouché, ministre de la Police, avait -envoyé une circulaire aux préfets pour leur demander de veiller à la stricte application de cet accord.

En fait, les évêques avaient agi -comme ils l'entendaient, les uns demandant un peu moins, les autres un peu plus, non sains provoquer dans les deux cas des protestations de ceux -qui s'estimaient brimés. Ancien réfractaire, l'évêque de Grenoble -penchait évidemment pour le plus et voulut imposer une rétractation: «(Nous soussignés, déclarons que pour *rentrer dans le sein de l'Église*, nous adhérons au Concordat, que nous sommes en communion avec Monsieur l'évêque nommé par le Premier Consuli et institué par le Pape, que nous

⁽⁹⁾ Texte cité par 'Mille de Franclicu, op. cit, t. ,111, p. 746 sq.

⁽¹⁰⁾ Leflon (J.), *La crise révolutionnaire*, t. XX de *l'Histoire de l'Église* dirigée par Fliche et Martin, p. 205 sq.

Leflon (J.), *Bernier*, Pari®, 1038, t. I, p. ,260 sq.

renonçons aux principes du schisme et que «nous pourrions à nos consciences»^(X1).

«Formule infâme «écrivra plus tard -l'abbé Grégoire⁽¹²⁾. En tout cas, ce fut un beau tapage! Le «*Journal de Grenoble*» fut obligé d'en parler à ses lecteurs et le préfet Fourier dut intervenir. Il s'en expliqua aussitôt au ministre de l'intérieur: «Il s'est manifesté dès l'arrivée de l'évêque, une profonde agitation sous le rapport des opinions religieuses. Ce prélat, dont les intentions sont assurément les plus pures et très pacifiques, cédant à des conseils inconsidérés, a exigé, contre mon avis formel, des ecclésiastiques appelés constitutionnels qu'ils souscrivissent une déclaration où ils se reconnaissent schismatiques et hors du sein de l'Église. Cette proposition qu'un refus unanime l'a bientôt obligé de retirer, a jeté le trouble dans toutes les campagnes et notamment dans la ville de Grenoble... Les Observations que j'ai cru faire à Monsieur l'évêque et qui m'ont été dictées autant par l'intérêt qu'il m'inspire que par le devoir de ma place, ne l'ont point empêché d'annoncer avec éclat des opinions dont la publication m'avait paru dangereuse. Il s'est rendu à la vérité de ces observations aussitôt qu'il a reconnu l'agitation extraordinaire qui s'est manifestée et il est promptement revenu à la bonté naturelle de son caractère»⁽¹³⁾.

Enfin, une formule adoucie fut acceptée de part et d'autre: elle reprenait celle de Caprara en y ajoutant la renonciation à la Constitution civile du clergé et l'affaire se termina d'autant plus rapidement que l'évêque, subissant une rechute d'une dysenterie qui l'avait déjà atteint avant son arrivée à Grenoble, fut obligé de s'aliter pour une dizaine de jours: ce fut un heureux contre-temps qui permit à chacun de retrouver son calme avant l'installation officielle.

(Bonaparte comptait en effet beaucoup sur ce genre de cérémonies pour obliger les deux clergés à se réunir. Il l'avait fait lui-même le jour de Pâques 1802 pour le Te Deum de la proclamation du Concordat et voulait que dans les diocèses des tentatives

O¹) Archives de l'Isère, cité par Mlle de Francieu, op. cit., t. III, p. 746 sq.

(12) Grégoire (Abbé): *Mémoires*, Paris .18317, t. II, p. 403', 404.

'(15) Archives de l'Isère, correspondance du préfet, 3 K T2.

semblables fussent réalisées. 'De fait, à Grenoble, l'installation eut lieu selon les vues du gouvernement avec les deux clergés réunis et, au cours de la réception qui suivit, la ferveur fut telle que Mgr. Simon donna le baiser de paix non seulement à M. Pison, un réfractaire, mais aussi à «Monsieur Lemaistre, cy-devant constitutionnel» ⁽¹⁴⁾.

Il s'agissait maintenant de compter ceux qui voulaient faire partie de la nouvelle organisation. Pour les réfractaires, ils y étaient inscrits d'office, mais les constitutionnels devaient passer par la formule dont on a vu la mise au point. Finalement, tous les prêtres ou presque, sans distinction de leur passé et dans un esprit de charité, décidèrent de signer le formulaire. Les adhésions arrivèrent nombreuses en novembre 1802, deux cent vingt et une; il y en avait encore cent dix en décembre, cinquante en janvier 1803. (Après quoi, le rythme devint plus lent et les retardataires arrivèrent en avril jusqu'en 1804. Au total, un peu plus de cinq cents signatures. D'autres adhésions, peu nombreuses, iront jusqu'en 1824, mais comme des cas isolés. Sur un total d'environ dix huit cents ecclésiastiques qui étaient dans les limites du diocèse en 1790, ce résultat indique avec vigueur les dégâts causés par la Révolution dans le personnel du clergé ⁽¹⁵⁾).

On aurait pu croire à cette date, au début de 1803, que les troubles religieux allaient s'apaiser rapidement. Il n'en fut rien, l'opposition continuait comme par le passé. Pourquoi ?

Nous avons noté plus haut que les constitutionnels avaient eu des inquiétudes au sujet de l'emploi qu'on ferait d'eux dans la nouvelle organisation. Les nominations de l'évêque au cours de cette année 1803 les confirmèrent dans leurs craintes. Laissons de côté les décisions provisoires: elles firent plus de bruit que de mal, amplifiées par une opinion publique qui, toujours prête à la malveillance l'était fort peu aux vérifications. Dans la plupart des cas, l'évêque était dans son droit ⁽¹⁶⁾.

Mais il y avait d'autres faits, réels et contrôlables. En effet, le

⁽¹⁴⁾ d'après le récit toujours écrit par le secrétaire de l'évêque et conservé aux Archives de l'évêché de Grenoble.

⁽¹⁵⁾ d'après un registre de «communion» à l'évêché de Grenoble.

⁽¹⁶⁾ Archives de l'Isère, correspondance du préfet, 3 K 71. (Affaire de Septème).

gouvernement avait adressé aux évêques l'ime circulaire qui leur indiquait avec précision la marche à suivre pour mettre en oeuvre le Concordat et pour supprimer ces 'funestes divisions du Clergé: ils devaient veiller à ce qu'aucun prêtre ne rallume la querelle par des paroles ou des actes provocants et surtout, il leur 'fallait pratiquer «l'amalgame» à tous les échelons du corps ecclésiastique: pour les vicaires généraux et chanoines, constitutionnels et réfractaires se partageraient les places, moitié-moitié; pour les curés et desservants un tiers des postes seraient réservés aux constitutionnels. Pour ses deux vicaires généraux, l'évêque prit son ami Bouchard, réfractaire, et Claude Cognet qui de fait, avait bien prêté serment, mais qui en réalité avait été le premier du département à se rétracter dès le mois de mai 1791! ⁽¹⁷⁾. Le gouvernement n'alla pas chercher plus loin, mais les prêtres du diocèse comprirent tout de suite. Pour les chanoines, ramalgame fut respecté, mais le Vénérable Chapitre était réduit à une telle impuissance que cela n'avait pas beaucoup d'importance! Au cours de cette même année, l'évêque nomma aux quarante-cinq cures (c'est à dire aux chefs lieux de canton). Tous les constitutionnels furent déplacés et très peu obtinrent un post équivalent. Par contre, tous les réfractaires revinrent dans leurs anciennes paroisses et obtinrent presque toutes les places à pourvoir. Le préfet qui aurait dû veiller à inapplication des ordres du gouvernement se trouva devant le fait accompli sans qu'on puisse deviner comment. Il avouera au ministre des Cultes que les ecclésiastiques nommés ont les qualités nécessaires pour se concilier l'estime publique, mais que «Monsieur l'évêque a été dirigé dans son choix par le motif de rétractation ou de non rétractation» ⁽¹⁸⁾.

L'attitude des réfractaires n'était pas faite non plus pour créer l'apaisement immédiat. Le texte de la rétractation les avait choqués: «Nous eussions désiré quelque chose de plus» écrivait Ilsoard, réfractaire de l'Oisans ⁽¹⁹⁾, tandis qu'Enjelvin, curé de Jallieu, notait dans son journal: «Dès son installation, l'évêque a reçu les prêtres constitutionnels et leur a donné des lettres de communion sans autre formalité que de les faire signer qu'ils le reconnaissent pour leur évêque et qu'ils renoncent à la Constitution civile du clergé; mais

00 Archives de l'Isère, L. 740.

08) (Archives de l'Isère, correspondance du préfet, 3 K 74.

09) oité par Mlle de Franclicu, op. cit., t. III, p. 769.

point de 'rétractation publique, point d'édification pour te peuple, de sorte que les prêtres constitutionnels sont devenus plus orgueilleux de leurs fautes, le peuple plus aveuglé et la vérité plus obscurcie. Il ne nous reste à nous que la paix de notre conscience pour récompense de notre persécution car nous n'avons que du mépris à attendre du plus grand nombre, l'ignorance et la méchanceté étant à leur comble...» (20).

Cette bouderie de quelques saints prêtres qui acceptèrent quand même l'union bien qu'à contre coeur, se transforma parfois Chez des «zélanti» -en de véritables provocations: ici deux réfractaires refusent de célébrer avec un constitutionnel une messe de l'unité retrouvée (21) ; deux autres veulent rebénir une église utilisée par un «intrus»: la foule les en empêche et lie solir venu, les partisans des deux camps se livrent une bataille rangée! (22). Un autre, refuse d'imposer les cendres à deux prêtres mariés qui s'étaient présentés; était-ce un défi de leur part ? en tout cas, l'affaire remonta jusqu'au gouvernement et, comme la Charité était cette fois en jeu, l'évêque désavoua le curé et l'obligea à des excuses publiques (23). Certains affirmaient que les sacrements donnés par les constitutionnels étaient invalides et que ceux qui avaient communie de leurs mains n'avaient pas reçu Jésus-Christ mais le diable! (24).

On comprend dans ces conditions l'inquiétude des constitutionnels. Reconnaissons que, chez eux aussi il y avait des ultras qui, plutôt que de profiter discrètement d'une formule de rétractation qui était finalement une mesure d'apaisement, en firent état bruyamment comme d'un point qu'ils venaient de marquer. D'autres, inquiets, et avec raison, de leur avenir, se hérissent. Chapuis, curé de la Tour-du-Pin se confie au préfet: «Je ne crolis pas que le gouvernement veuille nous abandonner et nous livrer à la vengeance de nos implacables ennemis, qui nous regardent mal ô propos comme des schismatiques et qui nous regarderont toujours comme très criminels, parce que nous avons été fidèles aux promesses et aux serments civiques que nous avons prêtés dans la vérité, l'équité et la justice; parce que

(20) Archives de la paroisse de Jallieu (Isère).

(21) Archives de l'Isère, 3, K 7;1.

(22) *Ibidem*, 3 K 72.

(23 & 24) correspondance du sous-préfet de la Tour-du-Pin, Archives de l'Isère, K I_r

nous n'avons pas voulu abandonner notre paroisse dans les moments de crise et d'anarchie et de troubles révolutionnaires; parce que enfin nous supportons avec patience la présence de nos adversaires, qui surtout depuis deux ans ne cessent d'élever autel contre autel dans les chapelles chambrières et les oratoires particuliers» (25).

Faudrait-il donc attendre la mort des acteurs de ce drame pour retrouver la paix, comme arrivait à le penser 'le réfractaire Enjelvin? (26). La réconciliation n'arriverait-elle donc jamais ? Si, et même elle s'établit plus vite que les événements antérieurs auraient pu le laisser supposer. L'évêque manquait de prêtres: il n'eut donc pas le choix et fut 'bien obligé d'employer les constitutionnels dans les autres paroisses. Ici, les prêtres qui n'avaient pas causé du scandale restèrent -en place. Tout le clergé, au milieu de l'année 1804 se trouva donc attelé au grand oeuvre de la reconstruction religieuse et du coup n'eut guère le loisir de continuer les vieilles querelles. Le temps, qui est un calmant bien connu, la modération, voire la charité enfin des uns et des autres, firent le reste. Lorsque sous la Restauration, les réfractaires intransigeants, qui n'avaient plus à craindre le pouvoir civil essayèrent de revenir sur la rétractation de jadis, ils ne purent que réussir des actions isoilées menées en général au lit de mort et les résultats d'ensemble ne furent pas compromis, quoique pendant longtemps encore, le clivage fut sensible 'entre les deux clergés (27).

Les prêtres «inemployés»

Et les autres prêtres ? Ceux que l'administration tant civile qu'ecclésiastique désigne sous le nom «d'inemployés» que sont-ils devenus ? Absorbé par (l'application du Concordat l'évêque ne porta pas tout de suite attention à ces prêtres qui étaient restés en dehors de l'organisation nouvelle. Les intéressés eux-mêmes ne tenaient pas tellement à se faire connaître et il n'y avait rien d'urgent sauf pour ceux qui étaient mariés. Or pour ces derniers l'évêque ne pouvait

(25) Archives de nisère, I/V/3.

(26) Journal de l'Abbé Enjelvin, Archives de la paraisse de Jallieu.

(27) Archives de la paroisse de Ruy (canton de ;Bourgoin) et registre de «communion» aux Archives de l'évêché de Grenoble.

rien, sinon leur donner un mot de recommandation pour le légat Caiprara qui avait reçu du Pape des pouvoirs spéciaux pour résoudre leur cas. Invoquant le précédent du schisme anglican, le Pape avait autorisé la «réduction à l'état laïc» de tous les prêtres mariés avant le 15 août 1801, date de la ratification du Concordat. Près de trois mille cinq cent demandes sont conservées aux Archives Nationales dans les dossiers de Caprara ⁽²⁸⁾ : dossiers émouvants où l'on a l'impression de contempler les épaves laissées sur la grève après la tempête, dossiers accusateurs où l'on comprend combien l'Église de France était minée avant d'affronter la Révolution. Pour le diocèse de Grenoble, la moitié des prêtres mariés demandèrent et obtinrent la régularisation de leur situation.

'Quant à ceux qui, sans renoncer à leur célibat, n'avaient pourtant pais repris du service, l'évêque ne se rendit vraiment compte de leur nombre qu'en 1809. Le nouveau ministre des Cultes, Bigot de Préameneu avait demandé aux évêques de lui fournir une liste des prêtres inemployés de leur diocèse et d'indiquer pour chacun le motif de cette inaction. Par ce moyen détourné, avait-il expliqué à l'Empereur, il verrait bien si les évêques n'avaient pas écarté systématiquement les constitutionnels. Mgr. Simon, peu pressé, se fit rappeler à l'ordre: il invoqua pour sa défense, et le fait est significatif, son ignorance: «La liste des prêtres inemployés de mon diocèse que vous me demandez présente plus de difficultés que je ne pensais. Outre leur nom, elle -doit comprendre leur résidence et c'est la partie la plus difficile à remplir...» ⁽²⁹⁾. La plupart d'entre eux résident encore dans le diocèse, dans la paroisse où ils furent curés ou dans leur village d'origine: «mariés», «infirmes», «employés dans l'administration», «se rend utile malgré son âge», telles sont les annotations les plus courantes. Un abbé Hélie, d'une famille grenobloise connue, docteur de Sorbonne, ancien curé de la paroisse cathédrale et gloire de l'Église constitutionnelle, est employé comme contrôleur de navigation, à Decize, sur la Loire ⁽³⁰⁾.

i⁽²⁸⁾ Archives nationales, AF IV, dossiers 1897 à 1903.

l^(29 & 30) Archives nationales, F. «IO. '568il. D'après nos calculs, sur les dix neuf cents prêtres séculiers ou réguliers que comptait le diocèse en 1790, huit cent soixante ont fait un geste de réconciliation avec l'Église, soit 45% du total. En tenant compte des morts, le nombre des prêtres qui ont refusé tout geste d'appartenance à l'Église doit être situé entre cinq et six cents personnes, soit un peu plus du quart de l'effectif total.

Comment tous ces gens là se sont-ils réconciliés avec l'Église? Le registre de «communion» de l'évêché de Grenoble, pourtant régulièrement tenu à jour jusqu'en 1824, n'en compte qu'une vingtaine. Ici, le travail de l'historien s'arrête pour laisser à chacun la responsabilité comme le secret de sa vie.

* *

Tels furent les principaux épisodes de la réconciliation du clergé dauphinois. Malgré les faux pas inévitables après un pareil drame (car il est plus difficile d'arrêter les révolutions que de les faire), l'affaire fut en fin de compte si bien menée, que le mouvement de résistance au 'Concordat connu dans l'histoire générale sous le nom de «Petite Église» ⁽³¹⁾, ne recruta que deux prêtres et quelques centaines de fidèles qui n'eurent aucune influence dans l'ensemble du département.

La poigne du gouvernement qui argua de l'ordre public pour calmer les récalcitrants des deux bords, l'indulgence du Pape, la prudence d'un évêque qui répugnait aux excès, la compréhension éclairée du préfet, écartèrent peu à peu les difficultés pour laisser parler, à la fin des fins, le coeur et la raison.

Aussi pour conclure pouvons nous céder la parole à un contemporain qui vécut le drame de la division et de la réconciliation du clergé: c'est un constitutionnel qui adressa un billet à l'abbé Lemaître dont nous avons déjà parlé: «3 juillet 1805, Cher Parent, quand j'eus le plaisir de vous voir à Grenoble, vous me trouvâtes persévérant dans mes opinions constitutionnelles, je crus m'apercevoir que vous n'y étiez plus si fortement attaché. J'ai réfléchi, depuis, dans ma retraite et mes idées se sont modifiées. J'ai cru devoir vous en marquer deux mots sans autre explication. Il y a quelque temps que j'écrivis à un curé de Vienne et voici l'article de l'aveu que je lui fis: «On ne peut se dissimuler que l'esprit public et le sentiment général qui se forme naturellement dans la paix ne soit en faveur des ecclé-

⁽³¹⁾ cf. Latreille (C), *La Petite Église de Lyon*. Lyon (un appendice est consacré à la Petite Église dans le diocèse de Grenoble) cf. également Drochon (E), *La Petite Église*, Paris 18>94.

siastiques qui étaient unis aux anciens évêques et qu'il ne devienne celui de la 'postérité. Ce suffrage me paraît plus concluant que tous les raisonnements. En conséquence, j'ai le regret du rôle que j'ai joué dans le parti opposé. Le Concordat, son exécution et l'emploi que l'Église fait de ses prêtres qu'on appelait constitutionnels me détournent de juger de tout autre que de moi-même» ⁽³²⁾.

JEAN GCWDEL

⁽³²⁾ Archives de l'Isère, *Fonds Chaper*, J. 574.